

PAR EXEMPLE...

- « Je ne peux pas payer mes factures d'hospitalisation, que puis-je faire? »
- « Je ne suis plus en ordre de mutuelle et je dois me faire soigner, que puis-je faire? »
- « Je vis seul.e, de quelles aides puis-je bénéficier pour mon retour à domicile en toute sécurité? »
- « Un de mes parents est hospitalisé, il/elle est âgé.e et vit seul.e, comment organiser sa sortie? »
- « D'après le médecin de mon parent hospitalisé, il/elle n'est plus capable de prendre des décisions le/la concernant, qui peut décider à sa place? Vers qui dois-je me tourner et par quelles procédures? »

INFOS

Service social

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.

Site de Dinant

Rue Saint-Jacques, 501 - 5500 Dinant
Tél. : +32 82 21 24 11

Site de Godinne

Avenue Dr Gaston Thérasse, 1 - 5530 Yvoir
Tél. : +32 81 42 27 11

Site de Sainte-Elisabeth

Place Louise Godin, 15 - 5000 Namur
Tél. : +32 81 72 04 11

Présentez-vous en mentionnant le service dans lequel vous allez être hospitalisé.e ou dans lequel un de vos proches est hospitalisé.

Votre interlocuteur vous redirigera vers le travailleur social compétent.

Service social

QU'EST-CE QUE LE SERVICE SOCIAL?

📍 Dinant, Godinne & Sainte-Elisabeth



Au sein de l'hôpital, chaque travailleur social répond aux besoins et vient en aide aux patients qui rencontrent des difficultés économiques, sociales ou encore psychologiques.

Il a un rôle de soutien, d'écoute, d'analyse des besoins, d'accompagnement et d'aide à la recherche de pistes d'actions.

Il informe, oriente, aide les patients et leurs familles pour faciliter l'accès aux soins et aux droits, pour organiser les conditions de sortie du patient et de continuité des soins dans les meilleures conditions.

Le service social peut intervenir à votre demande, celle de votre famille ou de l'équipe soignante pluridisciplinaire.

Le travailleur social collabore avec tous les acteurs internes à l'institution : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, logopèdes, psychologues, services admission, facturation, comptabilité...

Il peut vous recevoir sur rendez-vous ou se rendre à votre chevet durant votre séjour ou votre passage (pour un traitement par exemple) à l'hôpital.

Ce service est gratuit. Il est important d'y faire appel dès le début de votre hospitalisation car certains séjours peuvent être courts et d'autres démarches sont parfois longues. N'hésitez pas à introduire votre demande avant votre hospitalisation lorsque celle-ci est programmée.

FAIRE APPEL AU SERVICE SOCIAL, C'EST...

- **anticiper et organiser** de manière optimale **votre sortie** : retour à domicile (aide-familiale, aide-ménagère, prêt de matériel...), convalescence, revalidation, maison de repos, prise de rendez-vous... ;
- vous accompagner dans vos **démarches administratives et financières** en lien avec votre hospitalisation : assurabilité, mutuelle (incapacité de travail, assurance hospitalisation, reconnaissance de maladie grave et coûteuse, étalement de paiement...), CPAS, AVIQ, SPF, aménagement du temps de travail, études à poursuivre, gestion de la vie familiale pendant votre hospitalisation... ;
- vous aider à **organiser vos transports** dans un souci d'accès aux soins ;
- vous informer et vous accompagner dans les différentes **démarches importantes** lors du décès d'un proche hospitalisé.